

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 9 septembre 2024 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 août 2024;
4. Adoption des comptes à payer du mois d'août 2024;
5. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
6. Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2023;
7. Adoption de la politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail;
8. Avis d'appel d'offres - Projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs (TECQ 2019-2024);
9. Demande de prix pour la surveillance chantier et bureau - Projet chemin Principal (TECQ 2019-2024);
10. Demande de prix de laboratoire pour l'évaluation de la qualité et la surveillance de la mise en place des matériaux - Projet chemin Principal (TECQ 2019-2024);
11. Adoption de la politique de location de salles;
12. Adoption de la politique de conditions de travail des employés du service incendie de Saint-Hilarion;
13. Lettre de retraite de Jocelyn Boudreault;
14. Demande d'aide financière - Programme d'aide aux collectivités (PAC) du Ministère de l'immigration, francisation et intégration (MIFI);
15. Embauche d'une ressource à la bibliothèque;
16. Renouvellement carte d'adhésion membre corporatif – CIHO FM Charlevoix;
17. Mandat aux animateurs/formateurs pour la programmation d'automne;
18. Demande d'autorisation du Centre de services scolaire pour la tenue de l'évènement cross-country local au parc de l'Amical;
19. Modification à la résolution 2024-07-23 acceptant l'offre d'achat du terrain #8 - lot 6 494 379;

20. Ajout d'une rue à la liste officielle de la municipalité et acceptation du nom de la rue située dans le Domaine des Épervières;
21. Demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour aînés;
22. Autorisation de travaux de réfection du toit et autres améliorations du Refuge (Subvention Nouveaux Horizons pour aînés);
23. Autorisation d'embauche pour le Refuge;
24. Autorisation d'embauche pour la patinoire;
25. Entretien des pistes de ski saison 2024-2025;
26. Rallye de Charlevoix : Demande d'ajout de 2 épreuves de classement;
27. Appui au SDLE de la MRC de Charlevoix pour le projet « Découvre ta municipalité en français » - création de capsules vidéo pour les nouveaux arrivants;
28. Représentation;
29. Courrier;
30. Affaires nouvelles;
31. Période de questions;
32. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2024-09-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-09-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 août 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 12 août 2024 tel que déposé.

2024-09-03

4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2024

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 124 310.30 \$ (journal des achats # 1487, journal des déboursés # 1431-1432, chèques # 17792 à 17837, prélèvements # 1700 à 1709) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 519.39 \$ (journal des achats # 1486, journal des déboursés, # 1428-1430, chèques # 17789 à 17791, prélèvements # 1698-1699) et les salaires nets pour un montant 35 505.76 \$ (dépôts # 509851 à 509913), sont acceptés.

2024-09-04

5- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Ville de Baie-St-Paul				1 153.00 \$
Ville de Baie-St-Paul				1 110.00 \$
Hydro Québec				185.59 \$
Hydro Québec				123.74 \$
Hydro Québec				51.13 \$
Hydro Québec				324.85 \$
Hydro Québec				22.00 \$
				3 100.12 \$

2024-09-05

6- RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2023

Le maire fait la lecture et dépose son rapport du maire aux citoyens des faits saillants du Rapport financier et du Rapport du vérificateur externe 2023.

Une copie sera transmise à chaque foyer de la municipalité par médiaposte.

2024-09-06

7- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hilarion a adopté une telle politique le 21 janvier 2019 (résolution n° 2019-01-10) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hilarion s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de

la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hilarion ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Hilarion abroge la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée le 21 janvier 2019 (résolution n° 2019-01-10).

QUE la Municipalité de Saint-Hilarion adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*.

2024-09-07

8- AVIS D'APPEL D'OFFRES - PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL ENTRE LA RUE DE LA SCIERIE ET LA RUE DES CHAMPS (TECQ 2019-2024)

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion confirme et entérine le lancement de l'appel d'offres public publié le 5 septembre 2024 sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) pour le projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs.

2024-09-08

9- DEMANDE DE PRIX POUR LA SURVEILLANCE CHANTIER ET BUREAU - PROJET CHEMIN PRINCIPAL (TECQ 2019-2024)

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la demande de prix pour la surveillance chantier et bureau pour le projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs.

2024-09-09

10- DEMANDE DE PRIX DE LABORATOIRE POUR L'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ ET LA SURVEILLANCE DE LA MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - PROJET CHEMIN PRINCIPAL (TECQ 2019-2024)

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la demande de prix pour les services professionnels nécessaires pour l'évaluation de la qualité et la surveillance de la mise en place des matériaux pour le projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs.

2024-09-10

11- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE LOCATION DE SALLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Hilarion désire rendre ses installations accessibles aux citoyens et organisations de la région afin d'améliorer l'accessibilité à ses milieux de vie en louant la salle du Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QU'une politique de location est requise pour encadrer l'utilisation des installations municipales et à prioriser leur disponibilité pour les besoins de la municipalité et de ses partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la politique a pour but de préciser les règles et d'assurer une location adéquate;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité se réserve la priorité de l'utilisation des locaux advenant une situation incontrôlable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE conseil municipal de Saint-Hilarion adopte la nouvelle politique de location de salles, telle que soumise au conseil.

12- ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS DU SERVICE INCENDIE DE SAINT-HILARION

Ce point est reporté.

2024-09-11

13- LETTRE DE RETRAITE DE JOCELYN BOUDREAU

Le conseil municipal prend acte de la lettre de retraite de monsieur Jocelyn Boudreault à titre d'opérateur qui sera effective le 15 novembre 2024.

Motion de remerciement : Monsieur le maire souligne l'implication et le dévouement de monsieur Boudreault qui a œuvré plus de 16 ans pour la municipalité de Saint-Hilarion.

2024-09-12

14- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS (PAC) DU MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, FRANCISATION ET INTÉGRATION (MIFI)

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal entérine la demande d'aide financière-programme d'aide aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, Francisation et Intégration (MIFI) pour l'activité projection spéciale d'un film pour les nouveaux arrivants et les travailleurs étrangers incluant un atelier et un souper d'échanges culturels.

15- EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE À LA BIBLIOTHÈQUE

Ce point est reporté.

2024-09-13

16- RENOUVELLEMENT CARTE D'ADHÉSION MEMBRE CORPORATIF – CIHO FM CHARLEVOIX

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de renouveler la carte de membre corporative de la radio CIHO FM de Charlevoix pour la Municipalité au montant de 250 \$ (taxes incluses) pour l'année 2024-2025.

2024-09-14

17- MANDAT AUX ANIMATEURS/FORMATEURS POUR LA PROGRAMMATION D'AUTOMNE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité propose différentes activités ou cours pour l'automne;

CONSIDÉRANT QU'un mandat officiel doit être donné à chaque animateur/formateur des activités en question pour les assurances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal confirme les responsables des activités/cours suivants :

Alexandra Moffat Mayette : Danse country du 8 septembre au 24 novembre 2024

Stéphane Simard : Soirées sportives du 10 septembre au 29 octobre 2024

Emmanuelle Marion : Yoga au 18 septembre au 4 décembre 2024

Megan Pilote : Danse hip hop du 20 septembre au 22 novembre 2024

*les dates peuvent variées si report

2024-09-15

18- DEMANDE D'AUTORISATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE POUR LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT CROSS-COUNTRY LOCAL AU PARC DE L'AMICAL

CONSIDÉRANT la demande de l'équipe du cross-country du Centre de services scolaire de Charlevoix pour que la sélection locale de cross-country primaire et secondaire puisse avoir lieu sur le site du Parc récréatif de l'Amical (terrain de jeux) le jeudi 3 octobre 2024;

CONSIDÉRANT la demande d'accès au chalet et aux salles de bain ainsi que du matériel et ressources humaines de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Centre de services scolaire est entièrement responsable et que la preuve d'assurance pour l'année scolaire 2024-2025 a été fournie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la tenue de la sélection locale de cross - country sur le site du Parc récréatif de l'Amical et que le Chalet des sports soit mis à leur disposition pour salles de bain, vestiaire, espace pour rangement, tables et estrade ainsi que l'aide de deux employés municipaux durant la journée.

2024-09-16

19- MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2024-07-23 ACCEPTANT L'OFFRE D'ACHAT DU TERRAIN #8 - LOT 6 494 379

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 8 juillet 2024 la résolution numéro 2024-07-23 qui accepte l'offre d'achat déposée par M. Dylan Perron-Tremblay concernant le terrain numéro 8 (lot 6 494 379) du Développement résidentiel – Domaine des Épervières pour une somme de 51 340,34 \$ avant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution fait référence que l'acte de vente doit inclure les conditions stipulées à l'offre d'achat selon la *Politique amendée relative à la vente de terrains voués à la construction domiciliaire* (la *Politique*);

CONSIDÉRANT QUE le promettant-acheteur entend ériger sa nouvelle résidence en 2025 sur ce lot en mode « autoconstruction » et, pour ce faire, il doit contracter un prêt assorti d'une garantie hypothécaire sur le lot avant l'érection de la construction;

CONSIDÉRANT QUE la notaire du promettant-acheteur a fait part à la Municipalité que la clause résolutoire prévue à l'article 4.2 de la *Politique* fait en sorte, dans ce cas particulier, que cette condition de la *Politique* ne permet pas au promettant-acheteur d'obtenir son financement hypothécaire en raison des risques juridiques pour le créancier hypothécaire lié à l'exercice éventuel de la clause résolutoire;

CONSIDÉRANT QUE cette clause résolutoire prévue à l'article 4.2 de la *Politique* vise essentiellement à s'assurer que le promettant-acheteur érige sa nouvelle construction domiciliaire dans les quatre années suivant l'acquisition du lot, sous peine de devoir rétrocéder le terrain à la Municipalité avec une pénalité monétaire;

CONSIDÉRANT QUE le promettant-acheteur entend procéder à la construction de sa nouvelle résidence dès l'an prochain (2025), en mode « autoconstruction » avec son financement hypothécaire prévu à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE ce mode de financement, par le biais du contrôle qui sera effectué par le créancier hypothécaire pour le versement du prêt garanti par l'hypothèque, fera en sorte de fournir une garantie équivalente à la Municipalité pour s'assurer qu'il y ait une nouvelle construction résidentielle sur le lot vendu et que la garantie hypothécaire qui s'appliquera sur le lot garantira du même coup la présence de la nouvelle construction résidentielle souhaitée par la Municipalité et pour laquelle l'article 4.2 de la *Politique* est prévu;

CONSIDÉRANT QUE, dans ce contexte particulier, qu'il est d'intérêt de ne pas exiger à l'acte de vente à intervenir, de façon exceptionnelle, que soit prévue la clause résolutoire énoncée à l'article 4.2 de la *Politique*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le dispositif de la résolution 2024-07-23 est remplacé par le suivant :

QUE cette vente, dans le contexte particulier du préambule, soit effectuée selon les conditions stipulées à l'offre d'achat et selon la *Politique amendée relative à la vente de terrains voués à la construction domiciliaire*, sauf en ce qui a trait à la clause résolutoire prévue à l'article 4.2 de la *Politique* qui ne sera pas exigée à l'acte de vente en raison des besoins particuliers du promettant-acheteur qui procédera à la construction de sa nouvelle résidence en 2025 suivant le mode « autoconstruction » et afin de lui permettre d'obtenir son financement hypothécaire à la satisfaction de son créancier, et que monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires ou utiles afin de donner effet à la présente résolution, notamment et sans restreindre la généralité de ce qui précède, le contrat de vente chez le notaire;

Le conseiller Dominique Tremblay n'a pas voté déclarant son lien de famille avec le promettant-acheteur.

2024-09-17

20- AJOUT D'UNE RUE À LA LISTE OFFICIELLE DE LA MUNICIPALITÉ ET ACCEPTATION DU NOM DE LA RUE SITUÉE DANS LE DOMAINE DES ÉPERVIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit ajouter une rue à la liste officielle de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a choisi le nom « rue des Mélilot » pour la nouvelle rue qui est perpendiculaire à la rue des Champs située dans le développement résidentiel du Domaine des Épervières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte le nom de la « rue des Mélilot » et qu'il soit ajouté à liste officielle des odonymes de la municipalité;

QUE la demande soit transmise à la Commission de toponymie pour son officialisation.

2024-09-18

21- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion désire créer un espace d'échanges au parc de l'Amical et aménager/améliorer le bâtiment d'accueil - le Refuge, lieu de rencontres intergénérationnelles pour les citoyens et les aînés de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Hilarion désire présenter une demande d'aide financière au montant de 25 000 \$ dans le cadre du volet communautaire du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et s'engage à le respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil accepte le dépôt de la demande d'aide financière de 25 000 \$ dans le cadre du volet communautaire du programme nouveau Horizons pour les aînés (PNHA).

QUE le conseil municipal autorise monsieur Patrick Lavoie, maire, et madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer pour et au nom de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tous les documents en lien avec la demande qui seront jugées utiles ou nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

2024-09-19

22- AUTORISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU TOIT ET AUTRES AMÉLIORATIONS DU REFUGE (SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS)

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les travaux de réfection du toit et autres améliorations du Refuge;

QUE les dépenses pour ces travaux seront payées à même la subvention Nouveaux Horizons pour aînés au montant de 25 000 \$, les dépenses additionnelles seront payées à même le surplus libre jusqu'à un maximum de 5 000 \$.

2024-09-20

23- AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE REFUGE

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de personnel pour l'ouverture du Refuge pour la saison hivernale 2024-2025 de ski et raquette pour une période d'environ 12 semaines

2024-09-21

24- AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LA PATINOIRE

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de personnel pour le glaçage, l'entretien et la surveillance de la patinoire pour la saison hivernale 2024-2025 pour une période d'environ 12 semaines.

2024-09-22

25- ENTRETIEN DES PISTES DE SKI SAISON 2024-2025

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'embauche de personnel pour l'entretien des pistes de ski pour la saison hivernale 2024-2025 pour une période d'environ 12 semaines.

26- RALLYE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'AJOUT DE 2 ÉPREUVES DE CLASSEMENT

Ce point est reporté.

2024-09-23

27- APPUI AU SDLE DE LA MRC DE CHARLEVOIX POUR LE PROJET « DÉCOUVRE TA MUNICIPALITÉ EN FRANÇAIS » - CRÉATION DE CAPSULES VIDÉO POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal appuie le SDLE de la MRC de Charlevoix pour le projet « Découvre ta municipalité en français » pour la création de capsules vidéo pour les nouveaux arrivants et entérine la lettre d'intérêt acheminée par la directrice générale.

28- REPRÉSENTATION

29- COURRIER

- Centre communautaire Pro-Santé – Invitation au 5 à 7 des Partenaires- 50^e anniversaire;
- 9328-1350 Québec Inc. (Frank Audet) : Demande de modification au règlement de zonage;
- Demande de FAC location salle mercredi 25 septembre de 16 à 18 h;
- MRC de Charlevoix - Mise à jour rôle d'évaluation : La valeur totale passe de 175 538 900 \$ à 201 905 200 \$

30- AFFAIRES NOUVELLES

2024-09-24

30.1 AUTORISATION DES TRAVAUX SUR LA ROUTE 138

Il est proposé par madame Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise des travaux temporaires par-dessus de la canalisation existante située entre les numéros civiques 331 et 335, route 138 afin de sécuriser les lieux;

QUE le coût pour ces travaux est évalué à environ 10 000 \$.

31. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2024-09-25

32. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 15 octobre 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 30 septembre 2024 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de la convocation de la séance et du quorum requis ;
2. Ouverture de la séance ;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
4. Emprunt temporaire – TECQ 2019-2024 (Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ;
5. Résolution décrétant des travaux pour la réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs assumée entièrement par le programme TECQ 2019-2024, le fonds général et le surplus libre de la municipalité ;
6. Appel d'offres public - Adjudication de contrat - Projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs (TECQ 2019-2024) ;
7. Mandat de surveillance des travaux - Projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs (TECQ 2019-2024) ;
8. Mandat de contrôle qualitatif - Projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs (TECQ 2019-2024) ;
9. Rallye de Charlevoix : Demande d'ajout de 2 épreuves de classement ;
10. Remplacement et installation de routeur pour l'édifice municipal (garage, caserne, bureaux) ;
11. Activité pour la fête de l'Halloween ;
12. Inauguration de l'espace pour aînés et autres aménagements (projet PRIMA) ;
13. Période de questions ;
14. Levée de la séance.

1- CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE ET DU QUORUM REQUIS

Le maire constate la régularité de l'avis de convocation qui a été signifié tel que requis par la Loi, à tous les membres du conseil.

2024-09-26

2- OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2024-09-27

3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2024-09-28

4- EMPRUNT TEMPORAIRE – TECQ 2019-2024 (PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE selon le Code municipal au chapitre IV – DES EMPRUNTS TEMPORAIRES, à l'article 1093, il est stipulé que :

Toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine. Elle peut aussi contracter de tels emprunts pour le paiement total ou partiel de dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt.

CONSIDÉRANT que des travaux effectués (projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs) via la Programmation TECQ 2019-2024, seront réalisés d'ici la fin 2024;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Hilarion sera en attente des montants à recevoir après la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que le remboursement de la TECQ se fait seulement une fois par année;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire un emprunt temporaire auprès d'une institution financière afin d'effectuer les travaux de la TECQ ;

CONSIDÉRANT que les intérêts seront facturés sur les déboursés réels effectués au besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité de Saint-Hilarion décrète un emprunt temporaire au montant de huit cent vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre dollars (827 784 \$);

QUE le taux d'intérêt soit le taux préférentiel fixé par la Caisse Desjardins de Charlevoix-Est;

QUE l'emprunt soit fait jusqu'à la réception du montant de la subvention TECQ 2019-2024;

QUE la municipalité de Saint-Hilarion autorise monsieur Patrick Lavoie, maire, ainsi que madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires pour et au nom de la municipalité.

2024-09-29

5- RÉSOLUTION DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL ENTRE LA RUE DE LA SCIERIE ET LA RUE DES CHAMPS ASSUMÉE ENTIÈREMENT PAR LE PROGRAMME TECQ 2019-2024, LE FONDS GÉNÉRAL ET LE SURPLUS LIBRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que la Municipalité a le projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a transmis une programmation pour lesdits travaux dans le cadre du Programme sur la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 qui a été approuvée au montant de 827 784 \$;

CONSIDÉRANT que le financement de ce projet qui comporte une dépense évaluée à 1 030 565 \$ (taxes nettes) sera assumé en partie par la TECQ 2019-2024 au montant de 827 784 \$ et, pour le solde de 202 781 \$, à même le fonds général de la Municipalité provenant des sources suivantes :

Fonds général (réserve aqueduc) :	20 000 \$
Fonds général (réserve égout) :	20 000 \$
Surplus libre:	<u>162 781 \$</u>
Total :	202 781 \$

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les travaux municipaux* permet de décréter, par résolution, des travaux lorsque le financement est assuré entièrement à même une subvention ou contribution gouvernementale et le fonds général de la Municipalité comme c'est le cas dans le présent dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :

MÉLINA HARVEY

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le conseil municipal décrète les travaux de réfection chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs pour un grand total de 1 030 565 \$;

QUE le conseil municipal décrète une dépense de 1 030 565 \$ pour l'exécution de ces travaux;

QUE cette dépense soit assumée à même la contribution gouvernementale de la TECQ 2019-2024, pour un montant de 827 784 \$ tel que programmé;

QUE pour assumer le solde de la dépense de 202 781 \$, le conseil municipal approprie les deniers nécessaires à cette fin à même son fonds général et son fonds de roulement (surplus libre) selon le détail suivant :

- Fonds général (réserve aqueduc) :	20 000 \$
- Fonds général (réserve égout) :	20 000 \$
- Surplus libre:	<u>162 781 \$</u>
Total :	202 781 \$

QUE monsieur le maire et la directrice générale et greffière-trésorière sont mandatés pour signer tous les documents nécessaires ou utiles afin de réaliser l'objet de la présente résolution.

2024-09-30

6- APPEL D'OFFRES PUBLIC - ADJUDICATION DE CONTRAT - PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL ENTRE LA RUE DE LA SCIERIE ET LA RUE DES CHAMPS (TECQ 2019-2024)

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été lancé sur le Système électronique d'Appel d'Offres du Gouvernement du Québec (SEAO) dans le cadre du projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs ;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet appel d'offres, sept (7) entreprises ont déposé une soumission, à savoir :

Entreprises	Montant soumissionné avec taxes
Action Progex	1 241 378.18 \$
T.G.C. Inc.	1 360 000.00 \$
Construction Polaris	1 452 134.25 \$
Construction MP	858 356.67 \$
Simtrex	1 100 702.72 \$
EJD Construction	1 020 978.00 \$
Fernand Harvey & Fils	1 454 433.75 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation favorable de monsieur Jean-Michel Lalande, CPI, chez Tretra Tech QI inc., en date du 26 septembre 2024, d'adjuder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction MP au montant de 858 356.67 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le contrat pour le projet de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs soit adjugé à Construction MP pour un montant de 856 356.67 \$ taxes incluses, conformément à sa soumission;

QUE les dépenses soient assumées en partie par le TECQ 2019-2024 et à même les fonds décrétés à la résolution 2024-09-29.

2024-09-31

7- MANDAT DE SURVEILLANCE DES TRAVAUX - PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN PRINCIPAL ENTRE LA RUE DE LA SCIERIE ET LA RUE DES CHAMPS (TECQ 2019-2024)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs a été octroyé;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetrattech QI Inc. a soumis une offre de service afin de procéder à la surveillance bureau, incluant la réunion de démarrage, l'approbation des dessins d'atelier, le suivi quotidien des travaux, des réunions de chantiers, l'émission des directives de changement, la production de décomptes progressifs et des recommandations de paiement, les attestations de conformité (réceptions provisoire et définitive), la fermeture de chantier, la surveillance bureau et chantier en résidence permanente (incluant déplacements et les plans relevés (tels que construits) au coût de 57 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre de firme Tetra Tech QI inc. pour la surveillance des travaux, le tout en conformité avec l'offre de services en date du 18 septembre 2024 avec une enveloppe budgétaire de 57 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE les dépenses soient assumées en partie par la TECQ 2019-2024 et à même les fonds décrétés à la résolution 2024-09-29.

2024-09-32

8- MANDAT DE CONTRÔLE QUALITATIF - PROJET DE RÉFLECTION DU CHEMIN PRINCIPAL ENTRE LA RUE DE LA SCIERIE ET LA RUE DES CHAMPS (TECQ 2019-2024)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de réfection du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs a été octroyé;

CONSIDÉRANT QU' un laboratoire doit d'être mandaté pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux;

CONSIDÉRANT la demande de soumissions sur invitation à trois soumissionnaires et qu'une seule soumission a été reçue soit :

-Laboratoires d'Expertises de Québec (LEQ) : 45 862.30 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion a mandate Laboratoires d'Expertises de Québec Ltée (LEQ) pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux du chemin Principal entre la rue de la Scierie et la rue des Champs, le tout en conformité avec l'offre de services en date du 30 septembre 2024 au montant de 45 862.30 \$ plus taxes;

QUE les dépenses soient assumées en partie par la TECQ 2019-2024 et à même les fonds décrétés à la résolution 2024-09-29.

2024-09-33

9- RALLYE DE CHARLEVOIX : DEMANDE D'AJOUT DE 2 ÉPREUVES DE CLASSEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'ajout de deux (2) épreuves de classement dans le cadre du Rallye de Charlevoix qui aura lieu le dimanche 3 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a analysé la demande de même que la carte du tracé fournie qui concernait un ajout de 6.65 km sur une partie de la route Ste-Croix, du rang 1 et du chemin St-Raymond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal refuse d'autoriser l'ajout de deux (2) épreuves sur son territoire pour les motifs suivants :

- État des chaussées : Une inspection des voies concernées a révélé que celles-ci sont vétustes et nécessitent des travaux de réhabilitation. Un rallye automobile sur ces routes pourrait aggraver leur état et compromettre la sécurité des participants et des usagers;
- Nuisance pour les résidents : Le Conseil municipal est soucieux du bien-être des habitants et souhaite éviter tout trouble à la tranquillité publique;
- Localisation de l'évènement : Il a été constaté que le secteur proposé pour le rallye se situe également sur le territoire de la Ville de Baie-St-Paul. Le Conseil municipal n'est pas en mesure de répondre pour cette section.

2024-09-34

10- REMPLACEMENT ET INSTALLATION DE ROUTEUR POUR L'ÉDIFICE MUNICIPAL (GARAGE, CASERNE, BUREAUX)

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat d'un routeur avec quatre (4) points d'accès (2 bureaux, 1 garage, 1 caserne) ainsi que l'installation et la configuration au coût de 2 184.44 \$ plus taxes tel que soumis par Communications Charlevoix.

2024-09-35

11- ACTIVITÉ POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise un budget d'environ 500 \$ pour les achats requis pour l'organisation de la fête de l'Halloween.

2024-09-36

12- INAUGURATION DE L'ESPACE POUR AÎNÉS ET AUTRES AMÉNAGEMENTS (PROJET PRIMA)

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise les dépenses liées à l'inauguration de l'Espace pour aînés.

Les membres du conseil étant tous présents, le point 12.1 est ajouté.

2024-09-37

12.1 OFFRE DE SERVICES – GESTION AQUIFÈRE

CONSIDÉRANT QUE le travail de conception d'un plan directeur d'eau potable est en cours;

CONSIDÉRANT le besoin d'intégrer le suivi des puits d'eau potable depuis les trois (3) dernières années;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels en hydrogéologie afin de produire un rapport de gestion d'aquifère qui a comme objectif de doter la municipalité d'un outil lui permettant d'effectuer un suivi adéquat de la nappe aquifère et de connaître l'évolution de chacun des ouvrages de captage exploités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'offre de services de la firme AKIFER au coût de 3 380 \$ plus les taxes.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2024-09-38

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

La Levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 46.

Patrick Lavoie, maire

Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 15 octobre 2024. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.